



Surendettement et et chomage

Par **Franckzd**, le **13/09/2016** à **22:47**

Bonjour

J'ai fait une 1ere demande de plan de redressement pour surendettement, j'ai respecté les créances. Venant de perdre mon travail j'ai demandé auprès de la Banque de France un 2eme plan de redressement qui était accepté par la BdF et par l'ensemble des créanciers et pendant 24 mois je n'est rien à rembourser sauf si situation s'arrange. Or ma banque le LCL vient de me débiter la totalité de ma créance malgré l'accord avec la Banque de France ce qui me met débiteur de plus de 6000€. Selon ma banque cela est normal ils débitent pour recréditer ensuite le problème est qu'ils ne savent pas quand je serai remboursé. Sauf que j'ai des prélèvements qui arrivés je ne peux plus utiliser ma CB maestro.

La banque a t elle le droit de faire cela malgré qu'elle est acceptée le nouveau plan de redressement ?

En cas, de rejet de prélèvement alors que j'étais créateur quel sont les recours auxquels je peux faire appel.

Merci d'avance